

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL608

présenté par
M. Caure, rapporteur

ARTICLE 22

Après l'alinéa 40, insérer l'alinéa suivant :

« c ter AA) Au premier alinéa de l'article L. 5332-5, les mots : « figurant sur la liste prévue » sont remplacés par le mot : « mentionné » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.